



Troisvierges, le 8 octobre 2025

## AVIS AU PUBLIC

### Appel public aux candidatures pour le renouvellement du mandat de membre du conseil d'administration de l'office social RESONORD.

Conformément à l'article 13 de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale, le collège des bourgmestre et échevins lance un appel public aux candidatures pour le renouvellement du mandat de membre du conseil d'administration de l'office social RESONORD.

Pour pouvoir être membre du conseil d'administration de RESONORD, il faut remplir les conditions légales pour être éligible au conseil communal.

Ne peuvent faire partie du conseil d'administration les fonctionnaires et employés du ministère de l'Intérieur ainsi que du ministère ayant l'aide sociale dans ses attributions, les bourgmestres et échevins, les membres du personnel du RESONORD et les membres du personnel des communes qui sont desservies par le RESONORD.

Les délégués sont nommés par le conseil communal de la commune de Troisvierges.

Les candidatures sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins pour le 7 novembre au plus tard.

Le collège des bourgmestre et échevins,

